

## RÈGLEMENT CPGE PERVERIE SACRE-COEUR

*« Conquérir la culture pour construire son avenir »*

### Année scolaire 2024–2025

La formation dispensée en Classes Préparatoires Littéraires s’inscrit dans l’esprit du Projet éducatif de l’Institution la Perverie, issu de la pensée de notre fondatrice, Sainte Madeleine Sophie Barat :

*« Contribuer au développement intégral de la personne dans toutes ses dimensions : intellectuelles, relationnelles et spirituelles ».*

Les Classes Préparatoires Littéraires du lycée la Perverie/Sacré-Cœur ont pour vocation première de préparer au concours de l’Ecole Normale Supérieure de Lyon ; de ce fait, les élèves inscrits dans ces classes s’engagent à passer ce concours au terme de l’année de Première supérieure. La préparation au concours de l’ENS-Lyon permet également aux élèves de classes préparatoires de présenter d’autres concours et de poursuivre des études ultérieures en ayant bénéficié d’une formation initiale propre à leur donner les meilleures chances de réussite. (Sites BEL et BCE)

Les épreuves de ce concours portant sur un ensemble de disciplines, les études poursuivies en CPGE sont pluridisciplinaires, et ce également en seconde année où les élèves font le choix d’une spécialité. Cela implique par conséquent pour les élèves de CPGE un engagement égal dans toutes les disciplines enseignées. Le travail fourni dans toutes les disciplines ainsi que les résultats obtenus déterminent le passage en CPGE2 de même qu’une proposition de dispense d’examens pour le passage dans l’année supérieure à l’Université.

Les études en classes préparatoires littéraires sont particulièrement

exigeantes ; au-delà de la préparation au concours de l’ENS-Lyon, elles visent à faire acquérir aux élèves de CPGE une solide culture générale, des méthodes et des habitudes de travail. Ces études requièrent par ailleurs un investissement personnel qui ne se limite pas à l’assiduité aux cours et à faire le travail exigé par chaque professeur ; à ce titre, la présence, en dehors des heures de cours hebdomadaires inscrites dans l’emploi du temps, lors de manifestations pédagogiques, culturelles ou relevant de la vie des classes préparatoires (conférences, sorties au théâtre, journée d’intégration, forum des formations post-prépa, journées Portes ouvertes, immersions, etc.) est obligatoire.

Enfin, cette formation se déroule dans le cadre du lycée : le présent règlement, s’il tient compte de la spécificité du statut étudiant, n’en demeure pas moins proche des exigences attendues d’un élève de lycée. C’est une caractéristique dont l’étudiant doit avoir conscience en s’engageant dans ce parcours.

Il s’agit donc par le biais de ces quelques règles d’offrir à chacun un cadre propice à l’émulation intellectuelle et à son épanouissement propre. Il se résume à quelques principes de base de la vie en collectivité : **assiduité, anticipation, implication.**

#### **1- ASSIDUITÉ**

L’assiduité est la première marque de l’intérêt porté par les étudiants à leur

formation. Ils assistent naturellement à tous les cours du tronc commun et aux cours des options\* auxquelles ils se sont inscrits, leur présence est également requise lors des interrogations orales\*, des épreuves ayant lieu le samedi matin et lors des diverses manifestations organisées dans le cadre des CPGE.

**Options :** à la rentrée, les élèves de CPGE 1 doivent choisir au minimum une option à deux ou quatre heures parmi les enseignements complémentaires proposés. Ce choix peut être modifié jusqu'au 15 octobre ; passée cette limite, les élèves s'engagent à suivre jusqu'à la fin de l'année le ou les enseignements optionnels retenus.

**Interrogations orales ou khôlles :** au début de chaque semestre, un planning d'interrogations orales est établi ; ce planning est valable pour le semestre entier, il est affiché et diffusé par voie numérique. Il convient donc d'en prendre rapidement connaissance pour faire part dès que possible d'une éventuelle impossibilité à la responsable des CPGE, Mme LOUBERT, à qui il appartiendra ou non de modifier l'horaire de passage.[resp.prepa@perverie.com](mailto:resp.prepa@perverie.com).

**Devoirs et concours blancs.** Chaque semaine a lieu un devoir sur table, qui peut se dérouler **le lundi après-midi ou le samedi matin**. Deux fois dans l'année, les étudiants s'entraînent aux épreuves du concours ENS en passant un concours blanc d'une semaine.

## **2. ABSENCES ET RETARD : ANTICIPATION !**

En cas d'absence, les élèves concernés doivent impérativement contacter le plus tôt possible Mme LEBRETON, responsable de la Vie Scolaire.  
[vie.scolaire@perverie.com](mailto:vie.scolaire@perverie.com)

Si l'étudiant, ou à défaut ses parents, tardent à prendre contact avec la Perverie, il est de la responsabilité de l'établissement de prévenir les responsables légaux. Aussi la Vie Scolaire envoie-t-elle un SMS aux parents et à l'étudiant afin de s'informer des motifs de cette absence.

Un étudiant en retard, ou de retour à l'établissement après une absence, passe au bureau de la Vie Scolaire. Mme LEBRETON, remet alors à l'étudiant un billet d'autorisation de retour en cours, qui est présenté au professeur.

. Un défaut d'assiduité ou un retard répété compromet bien évidemment le passage dans l'année supérieure ainsi que l'obtention d'une dispense d'examen pour entrer à l'Université. En cas de retard non justifié, chaque professeur est libre d'accepter ou non un retardataire, de même qu'il n'est pas tenu d'interroger un étudiant arrivé en retard à une interrogation orale.

En cas d'absence prévisible, l'étudiant doit prévenir à l'avance et par écrit Mme LEBRETON et Mme LOUBERT, ainsi que les professeurs dont il ne pourra suivre les cours.

**Absences aux devoirs, concours blancs et interrogations orales.** Si l'absence a été justifiée sur Ecole Directe, l'étudiant est déclaré « absent ». Si elle ne l'est pas, un zéro est appliqué. Le fait de repasser ou non sa colle est laissé à l'appréciation de l'enseignant.

**Par ailleurs, un étudiant absent le matin pour cause de maladie ne saurait passer ses colles l'après-midi...**

## **3. IMPLICATION DANS LA VIE ÉTUDIANTE.**

### **a) Délégués de classes.**

Il est procédé en début d'année à l'élection des délégués de classe, au nombre de deux pour chaque niveau, avec un représentant de l'internat. Ces élèves, élus par leurs camarades, sont leurs porte-parole auprès du corps professoral et de la responsable des CPGE. Le professeur principal de la classe sera votre interlocuteur auprès de l'équipe enseignante.

Les délégués assistent uniquement au premier conseil de classe, le second étant l'instance où les professeurs délibèrent du passage dans la classe supérieure et de l'attribution de la dispense d'examen pour entrer à l'Université.

b) **Communication.**

Les étudiants sont invités à participer à la communication faite autour de notre formation : ils seront présents à l'une des deux portes ouvertes de la CPGE et pourront être parrain ou marraine des lycéens qui viendront en immersion.

c) **Le Bureau des Etudiants de la Perverie (BDE) ou BD'Epervier.**

Créé par les étudiants pour les étudiants, il leur permet de se retrouver pour discuter, débattre et mettre en place des projets. Les étudiants de première et deuxième années y abordent des questions qui visent le « bien vivre » en prépa, pour favoriser l'intégration des nouveaux étudiants et créer une atmosphère chaleureuse en-dehors des cours. Le cadre institutionnel du BDE, mis en place par le biais d'élections en début d'année, permet d'organiser des réunions construites et d'aboutir à la réalisation de projets concrets. Un « Forum des Anciens » est organisé chaque année afin de rencontrer les anciens étudiants de la prépa et d'aborder avec eux le sujet de l'Université et des Ecoles. Avec le concours des professeurs responsables, le BDE est en lien avec l'équipe pédagogique pour que leur collaboration facilite le fonctionnement du BDE et permette à chacun de profiter de ce qu'il propose. [bdeepervier@outlook.fr](mailto:bdeepervier@outlook.fr)

d) **Le voyage d'études en CPGE1**

Enfin, un voyage culturel est organisé en avril pour les CPGE1. La participation de tous est souhaitée. L'objectif en est avant tout pédagogique.

#### 4. DIVERS POINTS DE LA VIE EN COLLECTIVITE.

a) **Santé.**

Merci de bien vouloir remplir la fiche infirmerie en début d'année.

Les élèves fumeurs doivent obligatoirement se rendre à l'extérieur de

l'enceinte de l'établissement, en s'éloignant du portail.

Les étudiants devant prendre régulièrement un médicament en avertiront l'infirmière scolaire qui conservera ce médicament à l'infirmerie.

b) **Tenue vestimentaire.**

La tenue vestimentaire est un des codes du vivre ensemble. De manière générale, une tenue décente, propre et non provocante est exigée. Les enseignants sont en droit de demander à des étudiants dont la tenue ne répondrait pas à cette attente d'en changer et, en cas de refus, de ne pas les accepter en cours.

c) **Téléphones portables.**

Les étudiants des classes préparatoires peuvent faire usage de leur téléphone dans le couloir des CPGE. En revanche, il convient de respecter le règlement des collégiens et des lycéens en n'en faisant pas usage dans les autres parties des bâtiments.

Par ailleurs, **les téléphones portables et les montres connectées ne sont pas autorisées durant les colles orales, devoirs et concours blancs. Merci de prévoir un réveil.**

d) **Sorties de l'établissement.**

Merci aux étudiants de CPGE1 qui n'ont pas de badge et qui sortent de l'établissement en journée de le faire au moment des sonneries, où un surveillant peut leur ouvrir le portillon, ce qui évite de déranger inutilement l'accueil.

e) **Usage du foyer et de la bibliothèque.**

Le foyer Agora est un espace de convivialité mis gracieusement à la disposition des étudiants. Seuls les assistants étrangers hébergés à la Perverie peuvent l'utiliser au même titre que les étudiants des classes préparatoires. Les externes privilégient les boîtes isothermes pour avoir un repas chaud et limiter l'usage des micro ondes, prioritairement réservés aux internes.

Puisqu'il s'agit d'un espace dédié aux étudiants de CPGE, ils sont bien évidemment collectivement responsables de la propreté de ce lieu. Le personnel déménagement n'a pas vocation à entretenir cet espace. Le rangement, la vaisselle, le nettoyage des tables et des réfrigérateurs, ainsi que le balayage leur incombent. Un planning de responsabilité est établi par le BDE.

Si l'état de propreté du foyer laisse à désirer et en cas de manquement manifeste aux règles d'hygiène, Mme LOUBERT, les professeurs ou M. DURAND, responsable de la bibliothèque des CPGE, fermeront immédiatement le foyer.

**Nota :**

Ce règlement propre aux élèves des classes préparatoires est complété, pour les internes, par le règlement de l'internat des CPGE et pour tous, par le règlement du foyer et celui de la bibliothèque de CPGE.

Les externes peuvent avoir accès à la la bibliothèque jusqu'à 22H30, passée cette heure, seuls les internes sont autorisés à y demeurer. Bien évidemment, les élèves d'autres classes et, à plus forte raison, extérieurs à l'établissement ne peuvent y accéder.



**RÈGLEMENT CPGE**

**Coupon-réponse à rendre avec les documents d'inscription.  
(Merci de conserver le règlement)**

Je soussigné(e)

NOM : .....

Prénom : .....

déclare avoir pris connaissance du règlement de la CPGE et accepte de l'appliquer, manifestant ainsi mon adhésion au projet éducatif de la classe préparatoire.

Date :

Signature de l'étudiant

Signature des parents ou du  
responsable légal

**GROUPE SCOLAIRE LA PERVERIE SACRE-CŒUR  
ECOLE – COLLEGE – LYCEE – CPGE**

63, Rue de la Perverie – CS 42203 - 44322 NANTES Cedex 3  
Téléphone : 02.40.14.53.70 – Email : [sec.secondaire@perverie.com](mailto:sec.secondaire@perverie.com) . [resp.prepa@perverie.com](mailto:resp.prepa@perverie.com)